

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Le-roman-dernier-espace-de-liberte>

Le roman, dernier espace de liberte ?

- Empire et Résistance - Union Européenne - France -

Date de mise en ligne : vendredi 2 novembre 2007

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Jean-Jacques Reboux

Paris, 2 de novembre de 2007.

Quelques mois après la retentissante affaire des « caricatures de Mahomet » où l'on a vu les intégristes islamistes se casser les dents sur l'hebdomadaire *Charlie-Hebdo*, une autre affaire de diffamation défraie la chronique, beaucoup moins médiatique mais tout aussi symptomatique de l'esprit d'inquisition qui se répand. Une jeune maison d'édition, Après la Lune, subit les foudres de l'Opus Dei, organisation octogénaire dont le fondateur, José Maria Escrivá de Balaguer, prêtre catholique, fut canonisé en 1992 par Jean-Paul II.

De quoi s'agit-il ? Au départ, un roman, *Camino 999*. Comme tous les romans, Camino 999 est une fiction. Qu'est-ce qu'une fiction ? Un fait inventé, une création de l'imagination, en littérature, bref, le contraire de la réalité. Ce n'est pas nous qui le disons, mais le Robert. Dans l'affaire qui nous occupe, sur laquelle nous ne saurions nous appesantir car une action de justice est en cours, la Prélature de l'Opus Dei, soucieuse de défendre son honneur, invoque la notion de « fiction journalistique », inconnue jusqu'ici au bataillon des effets de manche. Ce barbarisme prêterait à rire si l'on se trouvait dans les pages d'un roman. Mais l'accusation en question s'ancre dans une réalité bien palpable. Celles des espèces sonnantes et trébuchantes. Et donc de la censure par l'argent. 30.000 euros de dommages-intérêts pour laver l'affront d'une diffamation sur laquelle la justice aura à trancher le 7 novembre 2007. Là, on ne rigole plus...

L'Opus Dei aurait pu demander l'euro symbolique ; elle en réclame trente mille. Le message est clair : « Mesdames, messieurs les écrivains, tournez votre souris sept fois dans votre disque dur avant d'écrire, pesez non seulement vos mots, mais aussi vos sujets, nous vous avons à l'oeil, et nous avons les moyens. Vous, non. »

Pourquoi cette plainte ? On pourrait gloser en affirmant qu'à l'origine de cette affaire se trouve une autre histoire de chiffres. 999 comme **Camino 999**, le titre du roman incriminé. 999 comme les 999 aphorismes philosophico-religieux de l'œuvre fondatrice d'Escrivá de Balaguer, *Le Chemin* (El Camino en espagnol). Le crime de l'auteur du livre, Catherine Fradier, pourrait trouver sa source dans cette irrévérence subliminale. Peu importe que ce livre soit une fiction, racontant une histoire inventée de A jusqu'à Z.

La censure a changé de nature. Elle n'apparaît plus sous la forme d'une créature étatique munie de longs ciseaux ou d'une mise à l'index religieuse, elle a pris d'autres formes, plus pernicieuses mais tout aussi efficaces. Celle de l'argent. Un autre Robert, Denis Robert, journaliste courageux auteur d'enquêtes sur la nébuleuse *Clearstream*, en sait quelque chose, qui collectionne le papier bleu et les visites d'huissier par dizaines, et qui, défendant le dessinateur Placid attaqué par le ministre de l'Intérieur (socialiste) Daniel Vaillant pour avoir diffamé les forces de l'ordre en affublant un policier d'un museau de cochon, écrivait ceci : « La vraie censure est en marche. Elle est perfide, efficace et économique. Elle défend l'honneur des multinationales, des vedettes du foot ou du show-biz et des premiers ministres. Elle s'attaque aux petits éditeurs, aux dessinateurs sans ressources. » C'est exactement le cas d'Après la Lune, puissance économique si discrète qu'il lui a fallu lancer une souscription pour assumer les frais de sa défense.

Bien entendu, les colossaux enjeux financiers dénoncés par Denis Robert n'ont rien de commun avec l'honneur de l'Opus Dei, dont on se demande encore quelle mouche l'a piquée de nous intenter ce procès - alors que la parution du *Da Vinci Code* n'avait soulevé de sa part que protestations de bon aloi, et une opération de *marketing* ma foi fort joliment troussée. Cela dit, contrairement à Denis Robert, victime d'un effrayant rouleau-compresseur, nous aurions tort de nous plaindre ; les préoccupations de la Prélature ne sont, en effet, pas exemptes de louables intentions, comme en atteste son porte-parole : « Nous ne demandons en aucune manière que le livre soit interdit ou censuré, mais seulement que les passages diffamatoires soient jugés tels par l'autorité compétente. Les lecteurs de Catherine Fradier y gagneront, car ils pourront bénéficier à la fois d'une œuvre littéraire et d'une information authentique sanctionnée par l'autorité judiciaire. » Peu importe que les passages prétendument diffamatoires ne soient même

pas cités dans l'assignation... Là encore, la justice tranchera...

On voit bien où ce genre de manoeuvre dilatoire peut mener : un assèchement, un rétrécissement de la chose littéraire - rétrécissement déjà bien entamé, il est vrai, dans une certaine frange de la littérature française, pour qui l'ombilic tient lieu d'organe du souffle -, avec, au bout du compte, une littérature aux ordres, servile, hygiéniste et mortifère...

Nous n'en sommes certes pas là, et il est permis d'espérer que l'une des fonctions essentielles du roman restera cette nécessité organique de dire le monde, que ne remplissent plus les médias, censurés par les grands groupes liés aux dirigeants politiques, les Berlusconi, Murdoch, Lagardère, etc.

Alors que les journalistes sont muselés par les médias qui les rétribuent, les exactions des multinationales en Afrique ont été dénoncées par John Le Carré dans *La constance du jardinier*, et c'est encore dans l'oeuvre de cet écrivain que l'on trouve la dénonciation la plus implacable de la manipulation des médias par l'administration Bush et le gouvernement Blair, notamment dans *Une amitié absolue*. En France, c'est encore une fiction, *Meurtres pour mémoire*, de Didier Daeninckx, qui révélera au grand public (en 1984) la répression féroce des manifestations d'Algériens du 17 octobre 1961.

Les exemples pourraient être répétés à l'infini, et l'on imagine quelle pourrait être l'ampleur de la tâche - passionnante - dans un pays où le président en exercice aurait la haute main à la fois sur les affaires d'Etat et sur un grand nombre de médias censés les chroniquer ; dans un pays où un petit Bonaparte hâbleur, vététaire, vindicatif, démagogue, sans scrupules et sans culture (sauf physique), névrosé par une soif incontinent de pouvoir absolu, idolâtrerait le pognon-roi, l'argent fastoche, tout en vouant aux gémonies les chômeurs, les improductifs - ceux que du temps de son papa spirituel on appelait « la République des paresseux » - et tous ceux qui n'auraient tout simplement aucune envie de travailler plus pour gagner plus, mais seulement de gagner plus pour vivre mieux !

Le roman, dernier espace de liberté ?

Chiche ! Qui le premier se frottera au roman psychanalytique (par exemple) de ce type qui fait honte à une bonne moitié des Français - dont 99,9% de mes amis -, avec ses allures de cow-boy Duracell qui ne fume pas, ses joggings exhibionnistes, ses castings de république bananière ? Serait-il censuré, celui (celle) qui écrirait ce livre ? Et par qui ? Les éditeurs ? La presse ? Les circuits de distribution ? Les libraires ? Allez savoir...

Le roman, dernier espace de liberté ? Mais jusqu'à quand ? Plus que jamais, tout comme la liberté d'informer, la liberté de créer, d'imaginer, l'exercice de la fiction sont mis en danger - l'asphyxie économique des petites maisons d'édition indépendantes n'y est pas étranger. C'est aussi l'un des enjeux de ce procès. Par-delà le couperet économique qui pourrait expédier *Après la Lune* dans un trou noir définitif se pose la question de l'irréductible pugnacité des écrivains - et de tous les êtres humains - à être sans cesse en éveil, en mouvement, à défendre leur liberté, liberté, libertés chéries, toutes les libertés. Celle de penser, de vivre, de se battre, de se nourrir, de se loger, d'accueillir des étrangers sans leur racler la langue à la cuiller pour recueillir leur ADN, de s'enrager, de se rebeller, de se défendre contre des ennemis chaque jour plus puissants et plus perfectionnés, contre toutes les censures, ces sangsues.

Et aussi, contre un mal plus subtil et néfaste, et difficile à circonscrire : l'intolérance.

* **Jean-Jacques Reboux**,
éditeur, écrivain, directeur des éditions *Après la Lune*.

- ▶ **Derniers livres parus** : De Gaulle, Van Gogh, ma femme et moi
- ▶ Lettre ouverte à Nicolas Sarkozy, ministre des libertés policières

L'audience du procès en diffamation qui oppose la Prélature de l'Opus Dei aux éditions Après la Lune aura lieu le mercredi 7 novembre à 14h15 devant la 17e chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris. Rappelons que l'Ruvre nous réclame 30.000 euros de dommages-intérêts.

Les magistrats devront trancher cette question : L'assignation en diffamation de la Prélature de l'Opus Dei est-elle recevable, oui ou non ?

Dans la négative, l'Opus Dei est déboutée (l'affaire n'est pas plaidée sur le fond, et l'action de la justice s'éteint). Dans l'affirmative, une autre date sera fixée pour le procès, le vrai.

On espère évidemment que la première alternative l'emportera... Pour celles et ceux (Parisiens, provinciaux de passage à Lutèce) qui souhaiteraient assister à l'audience (ça ne change rien au cours de l'affaire mais plus il y a de public, plus ça "interroge" les magistrats, dit-on)... Pour accéder au tribunal, il faut passer par l'entrée de la Sainte-Chapelle, située boulevard du Palais (c'est par là qu'entrent tous les touristes, donc prévoir une bonne demi-heure d'avance, car il y a souvent la queue, et... une pièce d'identité).

J'ignore, à l'heure où j'écris ces lignes, quel écho en donneront les médias... J'ai fait tout mon possible pour qu'il soit amplifié par rapport au mois de juin, notamment au niveau des télévisions, on verra bien... Enfin, voici un petit texte, intitulé "Le roman, dernier espace de liberté ?", proposé aux pages "Rebonds" de Libération, et à bien d'autres (Charlie-Hebdo, etc).

Merci à toutes et tous, en mon nom et en celui de Catherine Fradier (qui ne sera pas présente mercredi).

Jean-Jacques Reboux

Alors qu'elle a manifesté son intention de ne pas attaquer Véronique Duborgel, auteure de "*Dans l'enfer de l'Opus Dei*" (Albin Michel) parce que "nous n'allons pas attaquer quelqu'un qui souffre". Un journaliste de *Témoignage chrétien* me rapporte que cela fait partie de la stratégie de l'O.D. : répandre l'idée que celles et ceux qui quittent l'Ruvre et le font savoir publiquement (c'est le cas de V. Duborgel) n'auraient plus toutes leurs facultés - raison pour laquelle ils/elles "craquent" et balancent des choses que l'O.D. préférerait garder secrètes...